



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 27 juin 2022

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Sauteur Ludovic

Présences : Arnold Pascale, Balestra Raphaël, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Grandgirard Janine, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Marti Laure, Märki Baptiste, Monney Florian, Müller Nadia, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice et Wyss Gérard

Excusés : Frey-Wyniger Jocelyne, Märki Daniel

Absent : Poyet Jérôme

Secrétaire : Ghalouni Stéphanie

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Darcey Christina, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Delley Stéphane

Le président, **M. Ludovic Sauteur**, souhaite la bienvenue à cette 6e séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je suis heureux de vous retrouver dans une configuration plus rapprochée, telle que nous la connaissions avant le Covid.

Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir. Pour rappel, seuls les membres du Conseil général, du Conseil communal ainsi que les invités du Conseil communal pour des interventions spécifiques sont autorisés à prendre la parole.

Il est temps à présent de nous occuper des dossiers de notre commune. A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.

Ce week-end, nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Michel Rapo, frère de Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, frère de Monsieur Marc-Henri Rapo, employé communal, et frère également de Madame Bernadette Tinguely, ancienne conseillère communale. Je leur adresse, ainsi qu'à leur famille, mes sincères condoléances. Je vous prie de respecter un instant de silence. Merci.

Silence est respecté dans la salle.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter notre 2^{ème} équipe de l'US Cheyres-Châbles-Font. Cette équipe a en effet acquis sa promotion en 4^{ème} ligue il y a dix jours. J'espère également que vous avez pu profiter de ce week-end, que ce soit au marché artisanal à Châbles, lors de la 1^{ère} édition de la course des grenouilles ou d'une toute autre façon.

La partie officielle va débiter et je vous demande de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables. Je relève que ce soir, le Conseil communal est présent in corpore.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Häggeli, MM. Patrick Castioni et Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCO).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 avril 2022
2. Comptes 2021
 - 2.1. Comptes de résultats
 - 2.2. Comptes d'investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Rapport de gestion
 - 2.5. Approbation des comptes 2021
3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réorganisation de l'administration communale à la rue de la Gare 12 à Cheyres
4. Présentation : Route de Crevel – variante d'aménagement – projet de semestre HES-SO
5. Postulat de MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sauter : Mode de perception de l'impôt communal
6. Informations du Conseil communal
7. Informations du Conseil général
8. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 avril 2022

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 4 avril 2022, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 est approuvé par 27 voix.

Le président remercie Mme Stéphanie Ghalouni, secrétaire du Conseil général pour la rédaction de celui-ci.

2. Comptes 2021

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, conseiller communal en charge du dicastère, pour la présentation des objets 2.1, 2.2 et 2.4.

M. Philippe Rapo

2.1. Comptes de résultats

Mesdames, Messieurs,

L'année 2021 s'est soldée avec un bénéfice de CHF 1'157'013.90 versus un budget quasi équilibré. Cette grande différence ne pouvait pas être prévue étant donné qu'elle provient essentiellement d'une augmentation des produits fiscaux dont nous ne maîtrisons pas les chiffres à l'avance. Les charges sont très bien maîtrisées dans son ensemble.

Comme les comptes 2021 ont déjà été présentés et expliqués dans les moindres détails durant les séances de la COMFIN et la séance de préparation du présent Conseil général, je vais procéder à une analyse globale de la situation financière de notre commune concernant les comptes d'exploitation.

Pour ce faire, j'ai repris les comptes de résultats que vous trouvez en page 19 de votre fascicule « Comptes 2021 ».

2.1. Comptes de résultats - Comptes de résultats 2021 par fonction selon p. 19

Les 8%, soit CHF 16'000 de dépassement dans la rubrique Législatif et exécutif viennent de l'augmentation du nombre de séances du Conseil général, les coûts des scrutateurs, des frais de port et d'impression des élections cantonales et communales, de la mise en place de notre vision.

Les 18%, soit CHF 31'000 de dépassement sur l'ordre et la sécurité sont dus aux interventions de nos sapeurs-pompier pendant la crue et de l'amortissements extraordinaire du tonne-pompe.

Les 24%, soit CHF 66'000 de dépassement sur les Trafics et télécommunications viennent principalement des coûts et des manques à gagner directement liés à la crue dont une bonne partie sera prise en charge par les assurances. Un montant de CHF 176'000 a d'ores et déjà été accepté par les assurances et en attente de

détermination, le montant des réparations du môle et de la digue. Produits que nous n'avons pas provisionnés sur l'exercice 2021. Ces remboursements seront comptabilisés comme produits sur l'exercice 2022.

2.1. Comptes de résultats - Bilan au 31.12.2021

Concernant le Bilan, je vous ai préparé un tableau récapitulatif des principaux points d'un bilan. Avec l'entrée des normes MCH2 et après la réévaluation du patrimoine, notre bilan s'est alourdi de 43% pour passer de CHF 29.2 mios à CHF 41.7 mios, soit une augmentation de CHF 12.5 mios.

A l'actif

Le patrimoine financier représentant les actifs non essentiels à la gestion d'une commune représente le 43% du bilan et a augmenté de CHF 10.7 mios pour se monter à CHF 17'765'000. Notre commune avait CHF 3.6 mios de liquidités à fin 2021 et CHF 3.8 mios de créances à moyen terme dont CHF 2.5 mios d'impôts à recevoir.

D'autre part, nous trouvons 3 actifs immobiliers pour CHF 10.52 mios, soit CHF 7'750'000 pour le port, CHF 900'000 pour la Sarcelle et CHF 1.87 mios de DDP en Crevel.

Le patrimoine administratif se monte à CHF 24 mios.

Au passif

Les fonds étrangers ne représentent plus que le 62% contre 75% sous MCH2 pour un montant de CHF 25'844'000 répartis comme suit :

- Factures ouvertes à payer pour CHF 556'000
- Emprunts à long terme auprès des banques et autres institutions financières pour CHF 15 mios
- CHF 532'000 de prêts hypothécaires
- CHF 2.7 mios de subvention d'investissement de la part du canton/tiers
- CHF 700'000 concernant les encaissements des locaux PC
- Droits de boucle pour CHF 5.99 mios

Nos fonds propres se montent à CHF 15.9 mios. Ils ont été réévalués de CHF 8.6 mios et représentent dorénavant le 38% de notre bilan contre 25% à fin 2020.

Sur notre bénéfice de réévaluation du patrimoine administratif prévu de CHF 4'250'000, seuls CHF 3'184'000 ont été possibles suite à la nouvelle notice 13 émise par le canton en 2022. Le solde à fin 2021 se monte à CHF 2'895'000.

La différence étant des réévaluations sur les investissements dans le domaine de l'eau et des déchets qui sont restés dans les fonds propres et qui ne peuvent être réutilisés que pour ces objets spécifiques.

Par contre, la réévaluation du patrimoine financier de CHF 3'612'000 a été mise directement dans les fonds propres et ne peut pas être amortie via le ménage communal.

Nous devrions penser à créer un règlement qui nous permettrait de faire différents fonds de rénovation concernant nos biens du patrimoine financier.

2.1. Comptes de résultats – Annexes aux comptes

MCH2 nous oblige de produire les annexes suivantes :

- Tableau du flux de trésorerie qui démontre comment sont utilisées les liquidités
- Indicateurs financiers *
- Etat des capitaux propres
- Tableau des provisions
- Tableau des participations
- Inventaire des immobilisations

Les indicateurs financiers sont tous dans le tir à part la dette brute par rapport aux revenus. Cet indicateur doit être apprécié avec prudence. En effet, les parts de la commune aux dettes des associations

intercommunales sont prises en compte dans le bilan de la commune. Le Service des communes (SCom) a choisi cette façon de faire de par le fonctionnement des associations singinoises. Les Communes de ce district empruntent et versent ensuite leur participation à l'Association intercommunale. Dès lors, leur part à la dette de l'association apparaît dans leurs comptes. Le SCom cherche à pouvoir apprécier la dette des Communes sur une base uniforme pour tout le canton. Cette façon de faire est sujet à controverse dans le milieu des comptables. A ce jour, cet indicateur n'est pas pertinent au regard des 6 autres indicateurs.

2.2. Comptes d'investissements

Seulement le 32% du budget total 2021 a été investi sur l'année. Cela paraît bien faible mais il faut comprendre que nous avons les CHF 4 mios d'investissement dans la ferme communale et que nous ne pouvons comptabiliser que les montants facturés à fin 2021, soit CHF 1.77 mios.

Si le projet de la ferme communale avait pu être complètement liquidé en 2021, nous serions à 67% de réalisation du budget d'investissement.

Il est également intéressant de constater que certains investissements budgétisés n'ont pas du tout été utilisés et d'autres ont dû être faits sans qu'ils soient au budget.

Cela démontre bien toute la difficulté d'anticiper et/ou de réaliser les investissements budgétisés.

La mise en place d'une vision et le suivi régulier de notre planification financière devrait nous permettre de corriger cela dans le futur.

2.4. Rapport de gestion

C'est la première fois qu'un rapport de gestion est produit selon les normes MCH2, outre un rapport du Conseil communal, nous trouvons également des commentaires généraux et la liste motivée de tous les dépassements excédant la limite de 10% ou de CHF 20'000.

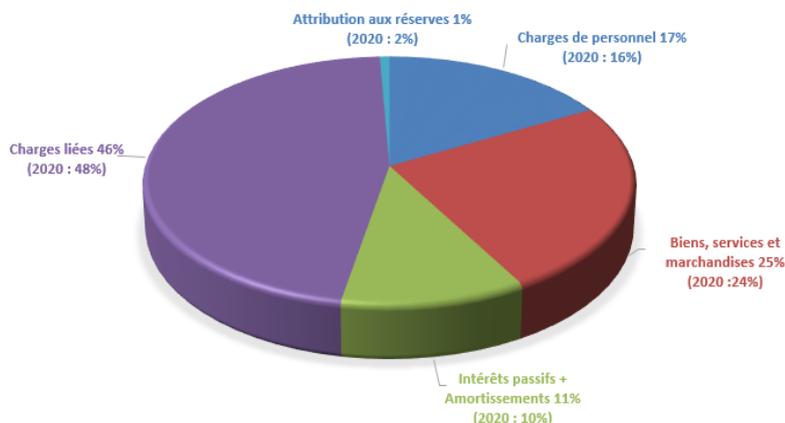
Ce rapport liste aussi les crédits d'engagement votés en cours et le détail des investissements réalisés avec les écarts par rapport aux fiches de projet votées.

En page 4 du rapport, se trouve le compte de résultat par nature comme suit :

2.4. Rapport de gestion - comptes de résultats par nature p. 4

Nous constatons un dépassement des charges du personnel de CHF 45'000 qui est compensé par un remboursement d'assurance de CHF 29'000 et le chiffre d'affaires du parking, CHF 8'000. Un dépassement des amortissements du patrimoine administratif de CHF 41'000 (tonne-pompe). Un dépassement des charges financières de CHF 42'000 provoqué par la crue car les charges concernant les ports sont comptabilisés sous ce chapitre étant donné que les ports font partie du patrimoine financier. Un remboursement de l'assurance est attendu en 2022. Et les dépassements positifs de CHF 1'295'000 d'impôts et CHF 76'000 de taxes.

RÉPARTITION CHARGES COMMUNALES 2021



Vous remarquerez qu'il y a très peu d'écart entre les 2 années. Cela sera intéressant de suivre cette évolution dans le temps.

Merci de votre attention.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

2.3 Rapport de la Commission financière – Comptes 2021

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date des 7 et 8 juin 2022 pour étudier les comptes 2021. Monsieur François Guerry, Boursier communal et Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation des comptes 2021 qui comprennent les comptes de résultats, les comptes d'investissements ainsi que le rapport de gestion. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

La Commission financière se réjouit du résultat positif de l'exercice qui est un excédent de revenus de CHF 1'157'012.90 y compris CHF 318'438.55 de prélèvement sur la réserve de réévaluation et plus de CHF 100'000 de prélèvements sur les réserves liées à des chapitres autofinancés.

Toutefois, la Commission financière relève certains points spécifiques.

Dans la rubrique « Administration générale »

Nous devons faire de la publicité pour la location de nos salles afin de tirer plus de profits.

Dans la rubrique « Ordre et sécurité publics, défense »

Notre tonne pompe est vendu à perte à l'ECAB.

Dans la rubrique « Formation »

Les frais de photocopies sont en expansion et les frais de bus de Cheyres-Châbles à Estavayer pour emmener les enfants à la piscine ont diminué.

Dans la rubrique « Santé »

Nous avons une augmentation premièrement due à la refonte du système du SASB soins et des aides familiales à domicile et deuxièmement due au COVID-19.

Dans la rubrique « Trafic et télécommunications »

Nous avons perdu un chiffre d'affaires de CHF 60'000 d'essence ainsi qu'une perte sur la location de la Sarcelle due aux crues. En ce qui concerne l'entretien de la plage, une charge supplémentaire de CHF 43'000 y figure. A l'avenir, nous demandons à ce que la Commission financière soit avertie lorsqu'un dépassement de plus CHF 20'000 se présente.

Dans la rubrique « Protection de l'environnement et aménagement du territoire »

Nous constatons que la gestion des déchets ne s'équilibre pas, nous pourrions envisager d'augmenter la taxe pour rééquilibrer le tout.

Les comptes ont bien été examinés avec le rapport de gestion fourni grâce aux différentes remarques fournies. Afin d'améliorer ce rapport, dans la liste des dépassements supérieurs à 10% ou CHF 20'000, nous demandons à ce que les rubriques avec : « aucun commentaire montant non-matériel < CHF 1'000 » soit répertorié à la fin du rapport, de manière séparée. La Commission financière relève que le rapport de gestion établi par le boursier communal a été fait de manière optimale et très bien argumenté. Le travail est remarquable et nous le remercions.

En ce qui concerne les investissements, 7 projets sur 25 ont été réalisés. Nous avons dépensé 1/3 du budget annoncé. L'endettement a augmenté d'environ 1 mio, mais nous avons réussi à utiliser le plus souvent les liquidités communales.

Grâce à MCH2 (Modèle comptable harmonisé), nous avons revalorisé les biens et on peut s'apercevoir que nous avons augmenté notre bilan de CHF 10 mios.

Enfin, et selon le rapport de la fiduciaire, il a été relevé que selon les exigences légales, la commune devrait disposer d'un système de contrôle interne (SCI). Celui-ci est actuellement partiellement mis en place, mais la

documentation est encore lacunaire. Nous encourageons donc le Conseil communal à faire le nécessaire pour formaliser ce SCI, c'est-à-dire qu'il doit être concrétisé et vérifiable (documenté), adapté aux risques et à l'activité de la commune, connu des collaborateurs.trices, défini et appliqué et surtout qu'il existe une sensibilité au contrôle dans la commune. Le Conseil en est responsable et actuellement, il n'est pas adapté ni aux risques ni à la taille de notre commune et donc pas à la loi en vigueur.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour l'acceptation des comptes 2021. Pour la Commission financière, le secrétaire M. Dylan Fontana et le président, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur les comptes 2021 en veillant à donner les numéros de compte précis.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 2.1, 2.2, 2.4 et ? oui.

Le Président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney

Mesdames, Messieurs bonsoir,

Nous avons un super rapport de gestion, je tiens à remercier et à féliciter les gens qui ont œuvré à sa rédaction, c'est clair et précis.

Par contre, il y a un point où je n'ai pas réussi à trouver d'explications : compte 1500.3300.60 « Amortissement planifiés biens Véhicules Service du feu » :

Lorsque nous avons voté l'achat du véhicule tonne pompe en 2019, il y avait un plan de financement par rapport à ce véhicule qui nous indiquait chaque année le montant de la reprise du véhicule. A mon avis, le montant était connu pour chaque année. Aujourd'hui vous me parlez d'une reprise fin 2022, le montant que j'ai fin 2022, montant de reprise par l'ECAB c'est CHF 213'500. Est-ce que ce montant est toujours d'actualité ?

M. Philippe Rapo

Merci Florian pour ta question. L'explication sur l'amortissement extraordinaire du tonne pompe acheté en 2019 pour CHF 520'000 avec une subvention de l'ECAB de CHF 200'000. Effectivement, la différence donnait CHF 312'000 de financement. Cette charge a été motivée essentiellement par le fait que cet investissement nous permettrait d'être une base de départ de la future Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours de la Broye (ADIS-Broye) puis en 2021 l'ECAB nous a informé qu'elle reprendrait ce véhicule fin 2022 pour la somme de CHF 202'000. Etant donné que nous ne connaissions pas l'année exacte de la reprise par l'ECAB des véhicules dont la décote avait été prévue sur 10 ans effectivement, nous n'avions pas voulu l'amortir plus rapidement que sa valeur vénale afin de ne pas passer la perte de CHF 71'000 sur ce véhicule fin 2022, nous avons préféré amortir ce véhicule sur deux années, soit 2x CHF 30'500 et de passer les CHF 10'000 de perte finale sur la vente en 2023.

Pour la petite histoire, ce tonne-pompe nous a coûté CHF 26'000 par année de décote plus les frais d'entretien, consommable et formation pour environ CHF 10'000 par année, on a donc payé environ CHF 35'000 par année pour ce tonne pompe. Est-ce que j'ai répondu à ta question ?

M. Florian Monney

Pas tout à fait. Je parle ici d'un amortissement qui exclut les frais d'exploitation qui n'ont rien à voir dans un amortissement. Je ne comprends pas pourquoi, alors qu'on savait exactement le coût, on avait un plan qui a été présenté avec à chaque fois au premier janvier de chaque année le coût de rachat par l'ECAB et le coût effectif pour la Commune, donc pourquoi est-ce qu'en 2019 on aurait dû amortir CHF 31'000 sur ce véhicule donc apparemment ça n'a pas été fait ou que partiellement, à fin 2020 on aurait dû avoir amorti CHF 73'500. Il n'y a pas de raison de se retrouver comme ça aujourd'hui alors qu'on budgétise CHF 25'000, on savait que de toute façon on était trop bas.

M. Philippe Rapo

Quand on a acheté ce tonne pompe, on avait un montant de CHF 300'000. L'ECAB nous a donné une décote, on ne savait pas quand on allait la payer, on aurait pu amortir, mais nous avons un objet dans nos mains

avec une valeur vénale et il n'y a aucune raison d'amortir plus vite que cette valeur. En plus ça ne change rien du tout au niveau des comptes, simplement ce n'est juste pas normal d'amortir autant, en gros tu étais sûr de jeter CHF 25'000 d'amortissement par les fenêtres chaque année, alors qu'en fait on a limité la perte à CHF 15'000 par année car on considérait que ce véhicule était possible de l'amortir sur 20 ans.

M. Florian Monney

C'est juste une question de clarté car on parle toujours du coût d'achat de CHF 520'000 alors que ce coût est de CHF 306'750. C'est pour que le public sache qu'on a mis CHF 306'750 et non CHF 520'000. Ce qui me gêne aujourd'hui c'est qu'on dit qu'il nous a coûté CHF 70'000 par année alors qu'il nous a coûté CHF 35'000 par année.

M. Philippe Rapo

Ce tonne pompe a été acheté pour la commune et non pour l'ECAB et il a une valeur et il n'y a aucune raison de dilapider comme ça l'argent du contribuable alors qu'on sait déjà qu'il va être repris.

Le Président donne la parole à M. Raphaël Balestra.

M. Raphaël Balestra

Juste une petite précision page 8, compte n° 3410.3144.00 « Entretien installations sportives ». Qu'est-ce qui est compris dedans, c'est uniquement le terrain de foot ou d'autres choses comme les infrastructures sont comprises dedans ?

M. Philippe Rapo

Je ne peux pas te répondre exactement, je sais que le terrain de foot est compris dedans. Par exemple pour le tennis, c'est juste l'extérieur qui est compris dedans, tout ce qui est intérieur au tennis est à sa charge. Pour te répondre de manière claire, il faut que je regarde.

M. Raphaël Balestra

L'augmentation est donc due principalement à l'entretien du terrain, c'est le poste principal.

Oui.

Très bien, merci.

Le Président donne la parole à M. Patrick Pillonel.

M. Patrick Pillonel

Quand on est au législatif on est un peu les représentants du village et des gens nous abordent. On voit le bénéfice que l'on fait et la question numéro une qui est posée : est-ce qu'il y a une baisse d'impôt qui est prévue ?

M. Philippe Rapo

Au niveau financier, bien sûr qu'on pourrait répondre cela mais avec notre vision ça ne serait vraiment pas le moment de baisser nos impôts. On a une cote d'impôt qui est correcte par rapport à la Broye donc c'est clair qu'on pourrait vivre en ne faisant plus d'investissement et puis baisser les impôts. Je ne crois pas que cela correspond à notre vision Vous l'avez bien compris qu'il faut développer les choses et si on veut le faire, il faut des moyens. On n'a pas du tout pensé à ça.

M. Patrick Pillonel

Merci.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2021 s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Les comptes 2021 sont acceptés par 26 voix.

3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réorganisation de l'administration communale à la rue de la Gare 12 à Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney pour la présentation du projet.

M. Fabien Monney

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais vous présenter le projet de réorganisation de l'administration communale sur le site de Cheyres avec sa demande de crédit d'engagement. Vous avez reçu personnellement le message complet et détaillé du projet donc je présenterai ce soir que les éléments principaux et synthétisés du dossier.

Le Constat

La fusion a eu lieu le premier janvier 2017. A ce moment-là, pour la nouvelle mise en place de la nouvelle administration, il fallait regrouper l'entier du personnel dans les bureaux existants à Cheyres, centraliser les archives dans un seul local, déplacer le mobilier existant nécessaire au fonctionnement de la nouvelle administration. Malgré cela, aucune adaptation des locaux n'a été effectuée lors du transfert.

La population et les collaborateurs ont dû s'adapter tant bien que mal à cette situation jusqu'à aujourd'hui. On constate aussi que les locaux actuels sont situés à l'étage et ne sont pas adaptés pour les personnes avec un handicap où à mobilité réduite ce qui n'est plus acceptable.

Le but de la réorganisation de l'administration

Il faut déjà mentionner ici que la réorganisation en accord totale avec la vision communale qui vous a été présentée. Il s'agit également d'une attente de la population qui est en droit d'obtenir un service de qualité avec des heures d'ouverture élargies et servit par un personnel qualifié. Le personnel doit également disposer d'un cadre de travail agréable muni d'outils informatique et de moyen de communication performant ainsi que de locaux adaptés à ses activités quotidiennes. Ceci nous conduit à proposer à court terme des améliorations structurelles globales, pragmatique mais modérées. Ainsi, il est prévu de réorganiser les bureaux administratifs dont les guichets, le local des archives, le local de pause, l'économat, le local d'impression, la salle du Conseil et d'améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet

Comme vous avez reçu un message complet qui est assez explicite je crois, je n'ai pas remis toutes les images dans ma présentation. En ce qui concerne le local des archives, il s'agit de centraliser dans un seul site toutes les archives existantes qui sont encore dispersées dans différents locaux de la commune. Il est prévu de nouvelles capacités de stockages et supports adaptés pour les archives de la nouvelle commune. Au niveau de l'économat qui fait aussi office de local d'impression, il s'agit aussi de réorganiser le local actuel existant qui est situé à côté de la salle du Conseil comme nouvel économat et comme local d'impression où seront regroupés les grosses imprimantes, le matériel de bureautique spécial et tous les consommables. Les imprimantes de tables resteront à disposition des collaborateurs dans le bureau administratif. Au niveau de la salle de Conseil qui fait aussi office de salle de pause, il s'agit de changer le mobilier de la salle du Conseil qui est vétuste et qui date de plus de vingt ans, donc il s'agit de table et de chaises. Comme la salle de Conseil sert de salle de pause du personnel, nous prévoyons de l'équiper d'une petite cuisinette avec micro-ondes et frigo en lieu et place d'une armoire murale non affectée. Pour les bureaux administratifs, il s'agit de supprimer la paroi en bois située entre les deux bureaux actuels afin de donner plus d'espace. Dans notre dossier, vous trouvez un schéma type de la future organisation des bureaux administratifs. Les bureaux seront repositionnés en tenant compte des activités clés des collaborateurs un nouveau bureau sera mis en place pour la nouvelle collaboratrice administrative ainsi chaque collaborateur possédera une place de

travail standard équipée. Le guichet sera agrandi et positionné sur la longueur ce qui permettra d'avoir plusieurs places d'accueil. Des travaux de rhabillage, de peinture et d'électricité sont nécessaires. La mise en place d'une ouverture contrôlée par horloge à la porte d'entrée au rez-de-chaussée est prévue. Concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite, nous allons créer un guichet escamotable au rez-de-chaussée qui seront servis par notre personnel sur place sur appel, soit avec interphone ou sonnette. Pour limiter les coûts nous prévoyons de conserver et de réutiliser au maximum le mobilier existant encore en état. Nous prévoyons de faire exécuter le maximum de travaux par notre personnel selon leurs compétences. Nous prévoyons de faire exécuter les travaux de rangements, de tris et d'organisation du mobilier par le personnel administratif dans la plupart des cas.

Le planning

L'objectif prioritaire est d'abord de mettre en service les bureaux ouverts au public au début du mois de septembre. Le focus sera donc mis sur ce secteur. A noter que les bureaux administratifs seront fermés deux semaines, du mardi 16 août au lundi 29 août afin de nous permettre de réaliser les travaux. Pour le reste s'agissant de travaux de réorganisation de mobilier ou de rangement, les travaux pourront être faits de manière anticipée comme l'archivage ou décalé comme l'aménagement de la cuisinette par exemple. Pour la fin du mois d'octobre, nous devrions avoir la situation définitive.

Coûts et financement

Il est basé sur des devis que nous avons reçus. Malheureusement certaines entreprises locales n'ont pas rendu le devis promis ce qui nous a obligé de compléter la partie financière en faisant des estimations qui restent toutefois réalistes. Le montant prévisible de la réorganisation est estimé à CHF 65'000 TTC. A noter qu'un montant initial de CHF 150'000 était prévu au budget des investissements sous le numéro de compte 0290.5040.00, on est donc bien en dessous de ce qui prévu. Notamment du fait que l'installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite est abandonnée. En cas d'acceptation, le projet sera financé par les liquidités communale de ce fait les intérêts ne sont pas applicables. Il faudra compter sur un amortissement comptable annuel de 20 % soit CHF 13'000 par an dès 2023.

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 65'000.- TTC pour la réorganisation de l'administration communale à la rue de la Gare 12 à Cheyres.

Merci de votre attention.

Le président remercie M. Fabien Monney et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 65'000.- TTC pour la réorganisation de l'administration communale à la rue de la Gare 12 à Cheyres.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 07 juin 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Le but premier est de réorganiser l'administration communale et que le personnel administratif communal puisse travailler dans de bonnes conditions. Il y aura au total 8 places de travail. A ce jour 6 personnes y travaillent. Ils prévoient un apprenti pour l'avenir et une place de réserve pour les conseillers communaux pour divers travaux à faire.

Nous rappelons qu'un budget de CHF 150'000 avait été accepté au budget et seul CHF 65'000 seront déboursés.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 65'000 TTC, financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le président M. Daniel Chanez et le secrétaire, moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 3. ? oui.

Le Président donne la parole à M. Raphaël Balestra.

M. Raphaël Balestra

Je souligne le projet qui est très bien, tout d'abord pour les conditions de travail des collaborateurs et la prise en compte des archives qui est une très bonne chose. Juste un point que je souhaite souligner comme remarque, il y a quand même beaucoup de projets qui sont en cours actuellement et qui seront à l'ordre du jour cet été. Faites attention notamment au personnel et autres qui seront beaucoup impliqués dans les déménagements, etc, donc ça va impliquer beaucoup de monde, y compris vous. Voilà, c'est juste que le planning est ambitieux, en avoir conscience et ménager tout le monde. Merci.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande crédit d'engagement de CHF 65'000 TTC pour la réorganisation de l'administration communale à la rue de la Gare 12 à Cheyres, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour la réorganisation de l'administration communale à la rue de la Gare 12 à Cheyres est acceptée par 27 voix.

4. Présentation : Route de Crevel – variante d'aménagement – projet de semestre HES-SO

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Pour ce point, il s'agit d'une présentation d'environ 30 minutes. Je vais d'abord donner la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation du contexte ainsi que des intervenants.

M. Christian Cornioley

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs bonsoir,

Ils sont là en chair et en os, MM. Marc-Antoine Fénart, Professeur Transports et mobilité HES-SO et Samuel Richard, Etudiant en génie civil 3ème année pour la présentation de la variante d'aménagement de la route de Crevel.

Il y avait deux variantes, soit je présentais leur travail soit ils venaient présenter leur travail, un tonnerre d'applaudissement à Samuel Richard, l'étudiant qui a fait ce travail.

Applaudissements.

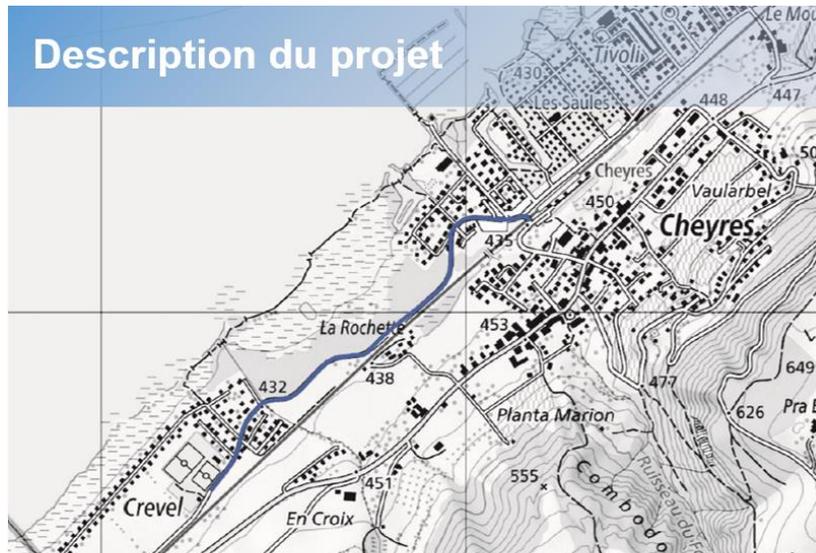
Juste pour rappel, je reçois environ 4 à 5 mails par jour en me rappelant la sécurité. Donc là on voit vraiment que le besoin est avéré. Ça donne aussi une explication pour la remarque de Patrick Pillonel tout à l'heure, pourquoi il ne faut pas baisser les impôts, parce qu'il faut régler ces problèmes de sécurité et investir un peu sur le projet.

Présentation de l'analyse du travail de M. Samuel Richard – Etudiant en génie civil 3^{ème} année HES-SO

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis là pour vous présenter mon projet de semestre que j'ai fait sur la route de Crevel. Cette route est la seule qui permet de desservir le quartier de Crevel et le centre sportif. Elle se situe entre la voie CFF et la Grande-Cariçaille.

Description du projet

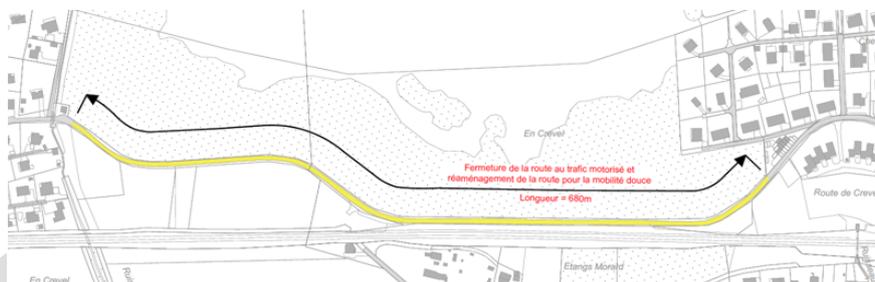


Source : Donnée du projet de semestre

Le but du projet

- Elaboration d'un projet de réaménagement routier
- Etude de variantes

Variante A, B, C et D



Enjeux et objectifs

- Desservir le quartier «En Crevel» et le centre sportif
- Améliorer la sécurité routière
- Réduction de l'impact environnemental
- Améliorer la qualité de vie du quartier

Les contraintes autour de la route actuelle

- Grande-Cariçaie
- Mobilité, transports publics (voies CFF qui longe la route)
- Itinéraire piétons et de cyclotourisme
- Zone de glissement de terrain située au sud du terrain de sport (peu actif mais ne pas faire des mouvements de terre)
- Présence de la nappe phréatique à 90 cm de profondeur

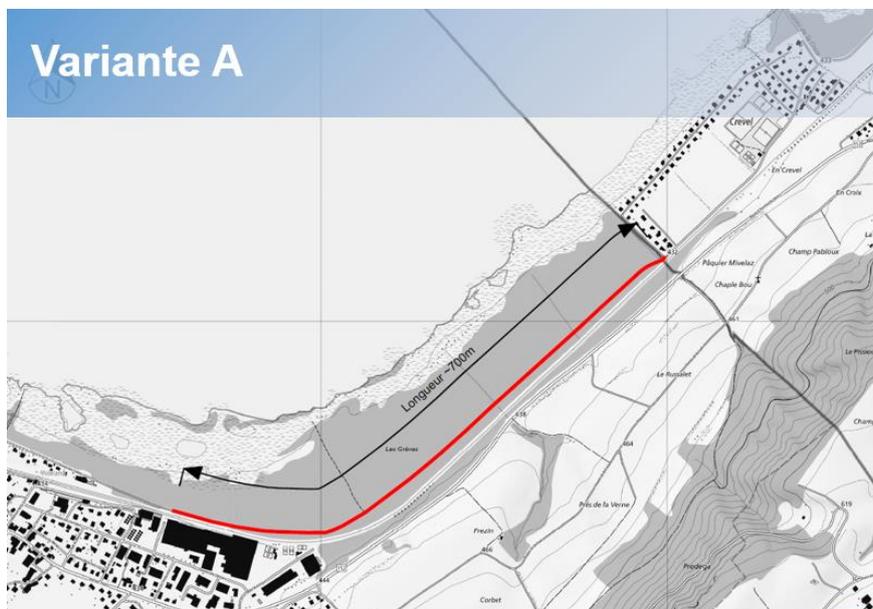
Les sous-contraintes

- Site pollué présent à côté de la route de Crevel. En cas de travaux, il faudrait mettre les déblais en décharge spécialisée
- Périmètre archéologique

Le concept général des quatre variantes serait la fermeture de la route actuelle et la réaffecter pour la mobilité douce et interdire le trafic motorisé sur cette route.

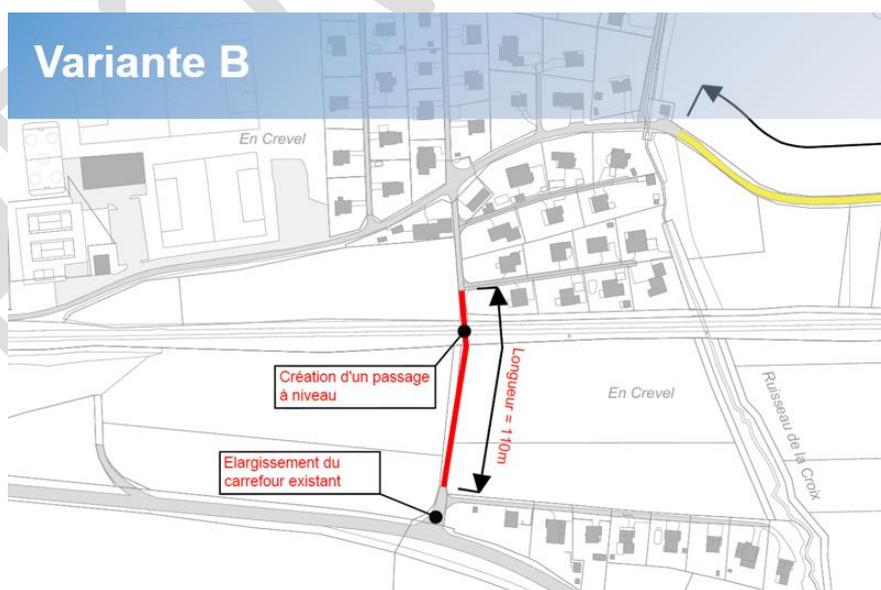
Variante A

Cette variante a été réalisée avant d'avoir effectué une vision locale. Google map indique une route de la fin du quartier de Crevel jusqu'à Yvonand. Une visite sur place a permis de comprendre que son utilisation est très compliquée. De plus, c'est un chemin de gravier qui nécessiterait beaucoup de travaux vient s'ajouter à la problématique, la Grande-Cariçaie. Cette variante a été vite abandonnée.



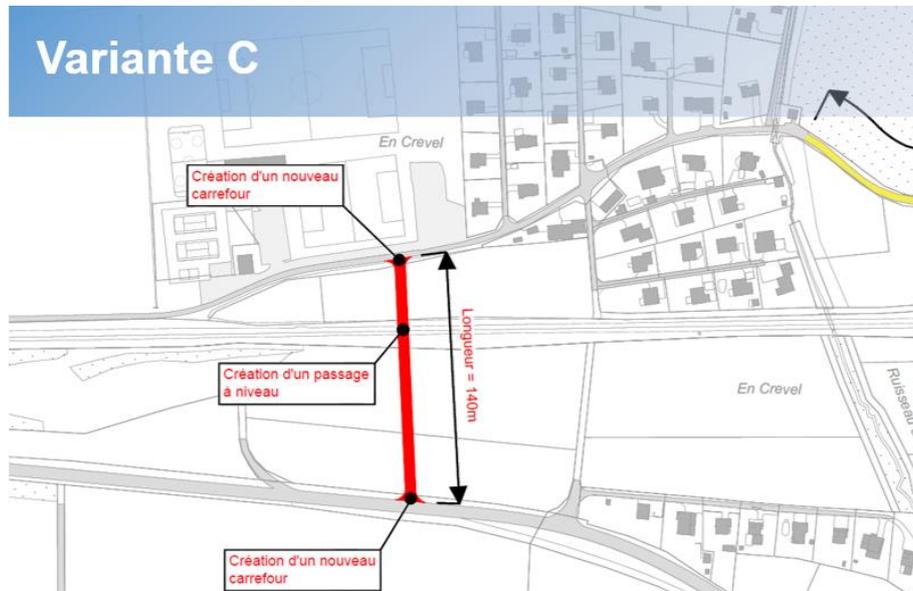
Variante B

Liaison de la route cantonale au quartier de Crevel via la réalisation du passage à niveau. Bien que cette variante soit intéressante, tout le trafic est amené dans le quartier de Crevel, il n'y a donc pas de séparation avec le trafic de loisirs.



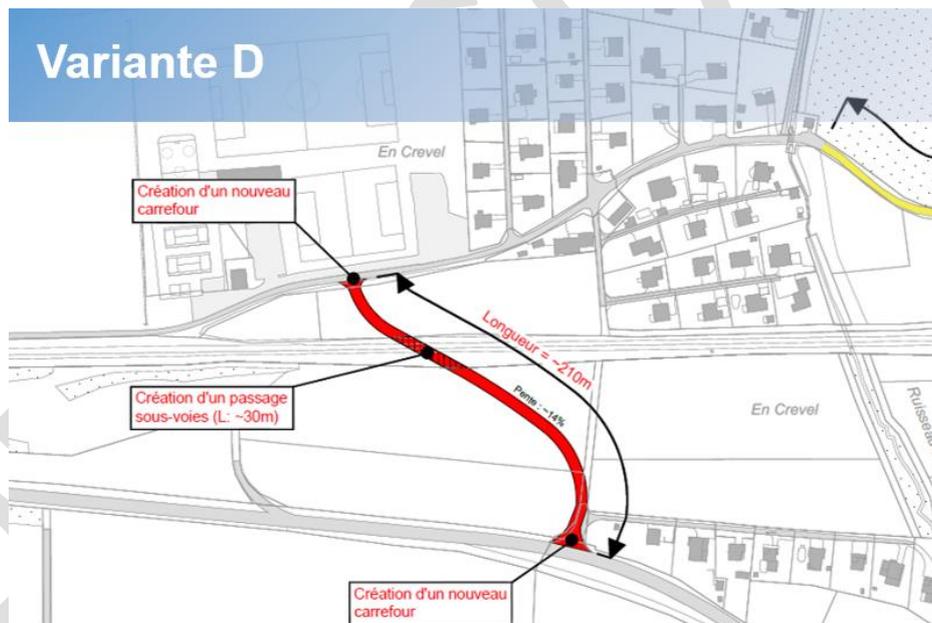
Variante C

Liaison de la route cantonale au centre sportif aussi par un passage à niveau. Cette variante est plus intéressante car elle permet au trafic de loisirs de s'arrêter au centre sportif.



Variante D

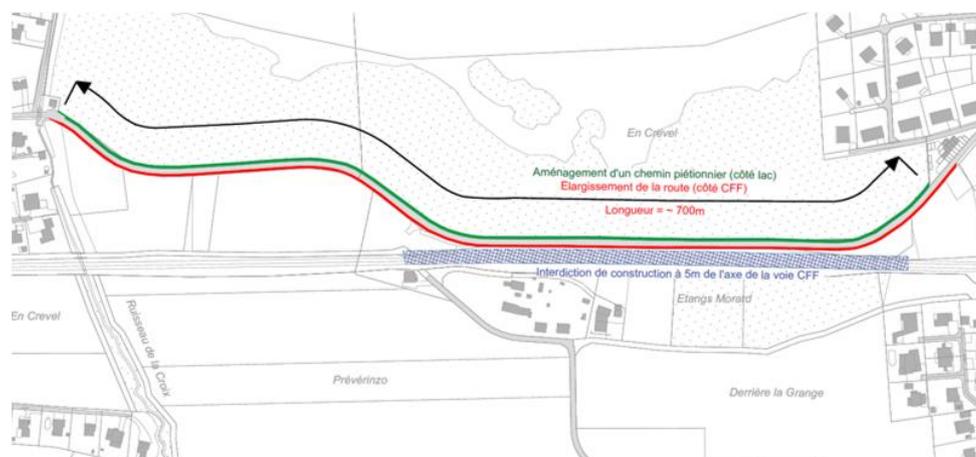
C'est le même principe que la variante C mais avec un passage sous voies. Ce type de passage est préconisé par les CFF et l'office fédéral des transports pour limiter les passages à niveau. Problématique rencontrée due à la présence de la nappe phréatique. Il faudrait pomper la nappe phréatique, ce qui est exclu au niveau environnemental ou alors faire une réalisation étanche trop coûteuse.



Variante E

Elargissement de la chaussée existante et l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Variante E



Analyse multicritères des variantes B à E

Création de plusieurs volets composés de différents critères :

- Mobilité [40%]
- Environnement [20%]
- Technique et finances [30%]
- Aménagement du territoire [10%]

Cette analyse a été pondérée par la Commune ce qui a permis de noter les variantes et de leur attribuer un rang.

| | | |
|----|---|--------------------|
| 1. | Variante C Route cantonale - Centre sportif | Passage à niveau |
| 2. | Variante B Route cantonale - Quartier | Passage à niveau |
| 3. | Variante E Route de Crevel | Elargissement |
| 4. | Variante ZERO Route de Crevel | Etat actuel |
| 5. | Variante D Route cantonale - Centre sportif | Passage sous-voies |

Il est intéressant de positionner la variante Zéro qui correspond à l'état actuel pour voir où elle se positionne par rapport aux autres variantes.

Durant cette analyse, on a pris contact avec l'office fédéral des transports pour savoir dans quelle mesure un passage à niveau serait réalisable. Le passage à niveau existant à la gare serait trop proche, la distance minimale entre les passages à niveau est de 1.5 km.

La meilleure variante de l'analyse est la variante E : élargissement de la route de Crevel (chaussée existante).

Sur le plan de situation on voit l'aménagement du chemin piétonnier côté Grande-Cariçaie et l'élargissement de la chaussée côté voies CFF. Il est prévu des éléments de modération sur les lignes droites afin de réduire les vitesses. Sous les voies CFF, il y a des aménagements pour les batraciens existants sans continuité avec

la route. Dans le cadre de la réfection de la route, ce serait bien de mettre en place de tels aménagements pour permettre aux batraciens de rejoindre la Grande-Cariçaie sans aggraver le taux de mortalité.

Situation



Coupe type

Elle se situe au droit des voies CFF et de la Grande-Cariçaie.

- chaussée dimensionnée avec 45 cm de grave et deux types d'enrobés par-dessus, correspond aux normes pour supporter les charges qui passeront sur la route
- cheminement piéton réalisé selon les recommandations du BPA : 1.20 m de cheminement piéton et 80 cm de banquette herbeuse (protection des piétons) avec une végétation basse pour permettre d'éviter que les usagers de la route roule sur la banquette et endommage les bas-côtés de la route.

M. Christian Cornioley

Avec la végétation avoir quelque chose de naturelle pour pouvoir réduire les flux en évitant que les véhicules roulent sur le bas-côté de la route.

M. Samuel Richard

Concernant le cheminement piéton :

- Pose d'une barrière tout le long de la Grande Cariçaie pour en interdire l'accès
- Pose de luminaires avec détecteur de mouvement linéaire pour préserver la faune de la Grande-Cariçaie de la pollution lumineuse (ne s'allume pas lors du passage d'un animal)
- Drainage pour récolter les eaux

M. Christian Cornioley

La Grande-Cariçaie s'est montrée favorable pour mettre ce gravier et la barrière protège la nature pour éviter que les piétons partent dans la Grande-Cariçaie, donc recherche de compromis avec nos partenaires.

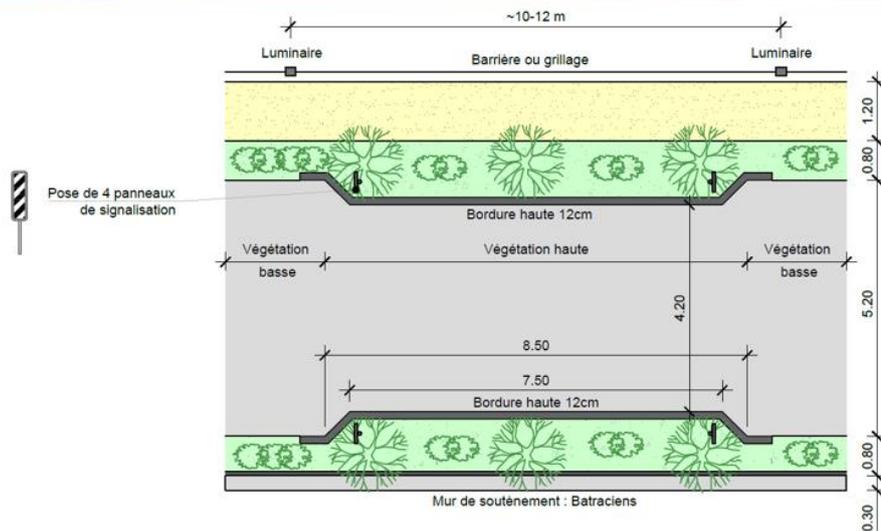
Profil-type A-A



Détail d'un rétrécissement de l'élément de modération

La nouvelle chaussée fait 5.20 m de largeur, le rétrécissement fera 4.20 cm donc 50 cm de chaque côté marqué avec une bordure haute et une végétation plus dense pour bien marquer les aménagements et rendre les usagers attentifs.

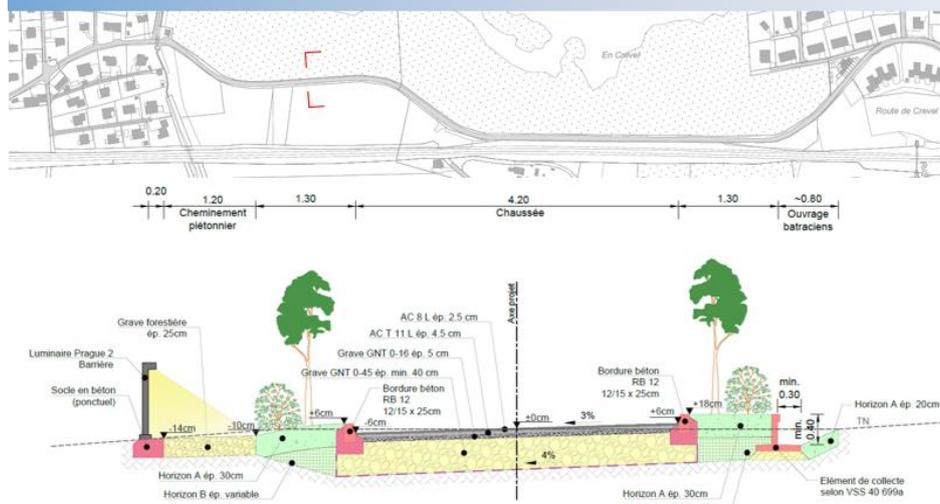
Détail rétrécissement



Profil-type BB

Cette coupe se situe dans l'autre ligne droite, au droit du rétrécissement et indique la végétation plus dense comme expliqué ci-dessus. Sur la droite, un muret de 40 cm de hauteur pour récupérer les batraciens pour les guider à une sorte de puit suivi d'un tunnel pour les amener de l'autre côté de la chaussée.

Profil-type B-B



La présentation est terminée.



M. Christian Cornioley remercie chaleureusement M. Richard et donne la parole à **M. Marc-Antoine Fénart**. Applaudissements.

M. Marc-Antoine Fénart explique que cela reste un travail académique. L'étudiant n'est pas orienté vers la solution exacte au final. Derrière un tel travail, des analyses doivent être effectuées en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs et les entreprises. Ceci reste une étude académique menée sur ce secteur.

M. Christian Cornioley souligne la qualité de ce travail d'étude et invite les Conseillers généraux à poser leurs questions.

M. Bernard Pillonel

Bonsoir, merci pour cette présentation que je trouve intéressante mais pour moi le problème de cette route ce n'est pas la ligne droite mais la partie depuis sous la gare jusqu'à cette ligne droite. Je trouve dommage qu'on prenne le problème à l'envers, j'aurais mieux aimé avoir des solutions où c'est dangereux plutôt que dans un bout droit. Mais le projet me paraît très intéressant aussi, merci.

M. Christian Cornioley

Merci Bernard. Il y a aussi une étude sur les Pointus où il y a une mise en zone 30 qui va être effectuée très prochainement, je vous expliquerai par la suite.

D'autres questions mais plutôt sur le travail de Samuel.

M. Patrick Pillonel

Comme on voit sur la photo, au bout il y avait la variante « F », en descendant la Rochette, il y avait un giratoire prévu avec un passage sous voie. Ce qui permettait en passant par en haut c'était d'équiper aussi la future zone. Le projet a-t-il été abandonné ?

M. Christian Cornioley

Comme l'a dit M. Fénart, ça reste un travail d'étudiant. Ça permet dans ces variantes-là de venir depuis la route cantonale soit par-dessus, on voit que c'est un problème des CFF, on voit qu'on n'aura jamais l'autorisation, soit par-dessous avec la problématique de nappe phréatique.

M. Samuel Richard

Oui en effet, comme la nappe phréatique est à une faible profondeur, il faudra soit la pomper, soit faire une réalisation étanche, ce qui représente un gros investissement pour un chemin de ce type.

M. Marc-Antoine Fénart

Il a y eu plusieurs variantes d'aménagement pour cette route-là qui nous ont été transmises. Simplement, quand on fait un travail d'étudiant, on ne lui donne justement pas toutes les variantes qui existent déjà. Le but étant qu'il parte de zéro avec ses propres variantes imaginées.

M. Patrick Pillonel

Juste techniquement, on voit très bien la bute sur la photo, elle est à 3-4 m de haut et c'est plus facile de passer sous la voie à cet endroit-là que passer dessus, vis-à-vis du centre sportif où la voie est beaucoup plus basse.

M. Christian Cornioley prend bonne note de cette remarque.

M. Florian Monney

Vu que vous avez connaissance de la nape phréatique, est-ce que vous n'avez pas imaginé un passage sur voie mais pas un passage à niveau. La photo n'est pas du tout représentative, on ne pourrait pas le faire à ce niveau-là ! Mais si on prend la voie CFF plus ou moins en face du terrain de foot, la bute n'est pas si haute que ça et si on prend le niveau de la route d'Yvonand. Vous n'avez pas voulu ou vous n'y avez pas pensé ?

M. Samuel Richard

Oui j'y ai pensé mais je me suis dit que passer sur voie serait encore un plus gros investissement qu'un sous-voie. C'est pour cette raison que je n'ai pas fait cette variante.

M. Christian Cornioley salue les intervenants pour la présentation faite aux Conseillers généraux et leur remet, de la part des Autorités, un présent pour les remercier.

Applaudissements.

5. Postulat de MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sauteur : Mode de perception de l'impôt communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Ce postulat a été déposé lors de la séance du Conseil général du 4 avril 2022. Vous avez tous reçu le contenu de cette demande avec la convocation à l'assemblée. Le Bureau du Conseil général a estimé ce postulat recevable et l'a donc mis à l'ordre du jour de cette séance.

Je vais d'abord demander à l'un de ses auteurs, M. Fabrice Rouiller, s'il souhaite ajouter des précisions ?

M. Fabrice Rouiller

Bonsoir tout le monde,

Effectivement pour remettre ce postulat dans le contexte, suite à la préparation du budget 2022, une discussion sur le poste de frais de perception des impôts (compte 0210.3611.00 qui se trouve sur la 1^{ère} page du budget et des comptes), ce poste indiquait un montant de CHF 90'000 pour 2022, dans les comptes effectifs de 2021 il y a CHF 78'866.30. Donc une discussion a été entamée lors du budget 2022 avec le responsable des finances M. Philippe Rapo et la Commission des finances. Cette discussion remettait en question ces frais pour l'avenir avec une éventualité de traiter ces perceptions d'impôts au sein de la Commune de Cheyres-Châbles et plus par le Canton. Cette décision étant de l'ordre de l'exécutif uniquement, il me semblait important de déposer ce postulat afin de connaître les conséquences de cet éventuel changement ou pas. Merci de votre attention.

Y a-t-il des questions/remarques sur ce point ? Aucune

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le postulat de MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sauteur : Mode de perception de l'impôt communal s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le postulat de MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sauteur : mode de perception de l'impôt communal est accepté par 26 voix.

6. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, M. Christian Cornioley, Mme Christina Darcey, MM. Stéphane Delley, Bernard Pochon et Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

Bonsoir à toutes et tous,

J'aimerais vous informer sur quatre points.

- 1. Remplacement des saules à la plage communale de la Sarcelle*
- 2. Visite de la station d'épuration à Estavayer-le-Lac*
- 3. Nouveaux visages à la commune*
- 4. Nouveaux horaires d'ouverture de l'administration communale dès le mois de septembre 2022*

Remplacement des saules à la plage communale de la Sarcelle

Vu de l'extérieur, on n'aurait pas imaginé l'état sanitaire précaire de ces trois arbres, une branche s'est rompue, des gens étaient à proximité, heureusement il n'y a pas eu de blessé. Des mesures immédiates de sécurité ont été prises, l'ordre d'abattre ces arbres a été donné sur expertise du garde forestier et leur remplacement a été effectué par la plantation de trois nouveaux saules.

Visite de la station d'épuration à Estavayer-le-Lac

Ce point juste pour remercier les Conseillers généraux qui ont pris la peine de participer à la visite de la station d'épuration d'Estavayer dans laquelle nous rejetons les eaux usées. Cette visite a été organisée par le comité directeur pour nous informer sur son fonctionnement et nous sensibiliser sur l'état des installations. Ceci est d'autant plus important que des travaux importants de conservations et de modernisations sont à venir et auront des conséquences non négligeables sur les finances communales.

Nouveaux visages à la commune

On vous avait déjà annoncé l'engagement de deux personnes supplémentaires au sein de l'administration et du service technique, Si M. Rémy Gaillard a commencé son activité au 1^{er} juin, Mme Marlyse Dubey rejoindra l'équipe au 1^{er} juillet 2022. On se réjouit de travailler avec eux et de bénéficier de leurs compétences respectives.

Nouveaux horaires d'ouverture de l'administration communale dès le mois de septembre 2022

Comme indiqué dans le dossier concernant la réorganisation communale, l'horaire d'ouverture au public des bureaux administratifs était une composante essentielle du projet, vous voyez ici l'horaire établi de manière participative avec l'ensemble du personnel qui sera mis en place dès le mois de septembre 2022.

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|
| Matin | 08.00-11.30 | 08.00-11.30 | 08.00-11.30 | 08.00-11.30 | fermé |
| Après midi | 14.00-17.00 | 14.00-17.00 | fermé | 14.00-18.00 | fermé |

- ✓ Augmentation supplémentaire de 8 heures hebdomadaire, soit 24 h/semaine

Actuellement on propose 16 heures d'ouverture hebdomadaire, celles-ci passeront à 24, soit 8 heures supplémentaires. Comparativement, la moyenne d'ouverture des autres communes de taille similaire est de 20 heures. Un jour entier et une demi-journée de fermeture sont prévues pour permettre aux collaborateurs d'effectuer les tâches de back-office en tenant compte des taux partiels de 80 et 60 % de certaines collaboratrices. Les horaires permettent d'assurer la présence de chaque responsable de secteur d'activité ou de son remplaçant. Une plage d'ouverture élargie le soir à 18.00h est prévue jeudi et bénéficie de la présence de tous les collaborateurs du bureau.

Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

Je vais vous parler de quatre points :

1. Finances 2022
2. IT
3. Communications
4. Ports

Finances 2022

Les liquidités sont toujours très bonnes. Notre dette se monte toujours à CHF 15 mios avec un taux moyen de 0.903% sur répartis 9 ans. Notre stratégie est de procéder à des renouvellements d'environ CHF 2.5 mios par année afin de lisser le risque.

Les budgets sont sous contrôle et les potentiels petits dépassements sont annoncés régulièrement à la Commission financière.

Nous avons fait analyser notre portefeuille assurance par la société ProConseils, courtier en assurances, spécialisée dans les communes. Grâce à cela, nous avons remarqué plusieurs doublons sur et sous couvertures. Les corrections se feront au fur et à mesure des échéances des contrats.

Notre administrateur des finances, Monsieur François Guerry, a fait un remarquable travail pour le premier bouclage en MCH2 et je l'en remercie. Nous sommes l'une des 30 communes du canton à avoir bouclé déjà en 2021 avec MCH2. Nous allons avoir une séance avec le canton afin de donner notre feedback sur MCH2 afin d'aider les autres communes l'année prochaine.

Le Conseil Communal a décidé que la finalisation de la mise en place du système de contrôle interne SCI se fasse par une société externe. Une demande d'offre est en cours.

Il y a avait une remarque de la Commission financière au niveau des déchets, je dirais juste qu'on a besoin d'être couvert à 70 %, la plupart des communes restent à 70 %, il n'y a pas besoin d'être couvert à 100 %. Je pense qu'on paie déjà pas mal d'impôts, si on paie un peu moins de frais de déchets, ça ne va gêner personne.

Informatique IT

Nous avons opté pour une migration sur Office 365. La téléphonie se fera via Téléphone IP – Teams (Office 365). Nos données seront mises sur le Cloud de Dataconsulting, dont les serveurs se trouvent en Suisse et sont aux Norme TIER 4. Tout cela devra être en place pour la rentrée de septembre lors du départ de notre nouvelle organisation.

Communication

Le compte Facebook relaie au mieux les informations importantes. Le site internet devrait être remis au goût du jour en 2023. Le Cheyres-Châbles Info va être distribué au début juillet.

Ports

La COMAPP s'est réunie plusieurs fois. Madame Janine Grandgirard, présidente, vous en parlera plus tard. Les débuts de notre nouveau capitaine Monsieur Guy Delley n'as pas été de tout repos :

- ⇒ *Changement de la station d'essence et du système de paiement ;*
- ⇒ *Changement des luminaires du môle ;*
- ⇒ *Arrêt du système Gestinergie qui gère l'électricité sur les places d'amarrage. Analyse pour son remplacement en cours ;*
- ⇒ *Changement en cours des luminaires des 4 pontons ;*
- ⇒ *Mise en place de 120 m3 de sable sur la plage*
- ⇒ *Mise en place en cours de la gestion des places de ports par l'application Boatpark ;*
- ⇒ *Changement du système d'ouverture des portes dont l'augmentation des heures d'ouverture des WC publics de la Sarcelle ;*
- ⇒ *Soins journaliers aux 3 petits Saules*
- ⇒ *Deux fois les pneus crevés sur le portique*
- ⇒ *Déplacement d'un nid de castors avec autorisation*
- ⇒ *Quelques petits soucis avec des bateaux dans le port*

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Cornioley

Je voulais partager avec vous 2 sujets :

1. *L'eau potable*
2. *Les routes communales*

Sur la photo, c'est la dernière route parallèle en bord de commune par rapport à Yvonand, elle fait partie du mille-feuilles et je viendrais prochainement avec une demande de crédit pour refaire cette route.

Eau potable

Je vais partager 4 points avec vous :

1. *La rénovation du réservoir d'eau à Cheyres :
L'avant-projet touche à sa fin (mise à l'enquête terminée) et le projet sera présenté au Conseil général de cet automne pour son approbation (crédit).*
2. *Le puit du Moulin : « Toujours hors service »
Sur demande du SEn, le bureau GEOTEST SA a lancé une démarche, avec notre participation, à la fois pour identifier les perturbateurs de la zone S et pour étudier les possibilités de les déplacer/d'assainir dans le but d'une approbation ou pas de la DIME (anciennement DAEC).*
3. *La source de La Chavanne : (34 l/min débit moyen).
Suite aux résultats d'analyse non-conformes du 10 juin 2022, la source a été mise en décharge « hors service » -> en cause la bactérie Escherichia coli.
Aujourd'hui, la situation est préoccupante. Pourquoi ? Il y a un gros changement de philosophie. Pendant des années, nous étions distributeur d'eau, on vendait l'eau à l'Arribru, à l'association*

intercantonale et puis aujourd'hui on voit qu'en période estivale, on n'arrive plus à subvenir à notre propre consommation.

Concernant la source de la Chavanne, nous allons nous appuyer sur la SSIGE pour auditer la source de La Chavanne. Un avis de recherche a été lancé pour trouver un sourcier ou un hydrogéologue afin d'identifier de nouvelles ressources.

Il faut juste comprendre au niveau des coûts, env. 85 ct/m³ si c'est de l'eau en interne, CHF 1.40/m³ si ça vient de l'Arribru. Demain, la Société Anonyme de Gestion des Eaux du Nord Vaudois (Sagenord) évoque pour 2026 CHF 2.20 le m³. Il y a donc un enjeu financier. Ce qui est important de savoir c'est qu'aujourd'hui l'impact est financier, la quantité des livraisons d'eau est assurée. Soit elles viendront du côté d'Yverdon (Sagenord) soit du Groupement régional adduction eau Crête Châtillon (GRAC) du côté d'Estavayer. L'intérêt d'investir pour trouver chez nous des sources.

Routes communales

Au niveau des routes :

1. **La réfection de la route des Granges :**
L'ensemble des clous ont été mis en place sur les 2 glissements. Une fissure sur la bande de roulement est apparue à proximité du glissement n°2. Celle-ci ne remet pas en cause la stabilité actuelle est future de la paroi. Fin des travaux -> semaine du 4 juillet 2022 mais malheureusement il y aura une petite fermeture fin juillet pour réparer la zone de la bande de roulement.
2. **La mise en place de zones 30 km/h à Cheyres :**
La mise à l'enquête est en cours. Une séance avec les propriétaires bordiers et le bureau CFA a eu lieu le 15 juin 2022 sur la demande de la Commission d'aménagement concernant la mise en conformité des haies (convention) car sur toutes les intersections, on doit faire respecter la loi sur la circulation routière, donc reculer les haies pour garantir une certaine visibilité sur les angles.
3. **Le stationnement sauvage durant la période estivale à Cheyres :** Le concept job d'été 2021 est reconduit. L'objectif visé est la mise en place de parcomètres pour le printemps 2023 (un règlement sur les parkings ainsi qu'un règlement de police sont en cours de rédaction pour l'ensemble du territoire).
4. **L'avant-projet « réfection du chemin Pré-de-la-Vigne » à Cheyres :** avance conformément au planning (contrôle des séparatifs terminés). Le projet définitif pourra être présenté au Conseil général soit fin 2022 soit début 2023.

Mme Christina Darcey

Bonsoir à toutes et à tous,

J'ai pas mal d'informations à vous transmettre ce soir pour faire le tour de ce grand dicastère de l'enfance.

1. Crèche et le nouveau personnel communal
2. Ecole et Conseil des parents
3. AES

Crèche

Les préparations pour le déménagement dans les nouveaux locaux se passent bien, nous remercions tout le personnel pour leur engagement dans cette situation exceptionnelle.

Nous félicitons notre collaboratrice Mme Lorraine Hauser et son conjoint pour la naissance de leur petit Mathis. Mme Hauser, actuellement en congé maternité jusqu'en septembre, est remplacée par Mme Zoé Bigler de Cheyres.

Mme Laetitia Bourdilloud, apprentie, a terminé ses examens de CFC et quittera la crèche. Nous la remercions et lui souhaitons que le meilleur pour son avenir. Elle sera remplacée par un stagiaire d'une année, M. Florian Dévaud de Cheyres.

Le samedi 2 juillet une visite des locaux de la crèche pour les parents des futurs enfants de la crèche a été organisée, avec la participation de l'architecte, du président de la Commission de bâtisse, de la directrice de la crèche et de moi-même. Nous serons épaulés par le personnel de la crèche et plusieurs collaboratrices de

l'administration communale. Cette visite a suscité un grand intérêt et nous avons reçu presque 90 inscriptions.

La rentrée de la crèche le 16 août 2022 a été confirmée, tout est minutieusement planifié et organisé et nous sommes confiants que cela se passera bien.

Pour la fête de l'inauguration de la nouvelle crèche, samedi 3 septembre 2022, vous êtes tous cordialement invités à participer à la fête, accompagné de vos familles et nous espérons de vous y rencontrer nombreux.

Suite à l'augmentation de l'effectif de 12 à 26 enfants, 6 nouvelles collaboratrices ont été engagées pour compléter l'équipe en place, ce qui correspond à 3.1 ETP en tout :

- *3 assistantes socio-éducatives avec CFC, dont 1 formatrice d'apprenties, 2 auxiliaires de la petite enfance et 1 auxiliaire en intendance. Elles entreront en fonction le 1^{er} août 2022. Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle activité.*

Voici une brève présentation : Mme Zoé Bigler, Mme Sandy Hofstetter, Mme Nadia Leibzig, Mme Fanny Carrard, Mme Jane-Lise Joye et Mme Célia Teixeira.

Ecoles

Deux enseignants quittent la commune en fin d'année scolaire : Mme Pascaline Chanex et M. Alexandre Kaehr. Nous les remercions pour leur engagement et leur souhaitons nos meilleurs vœux pour leur avenir. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Sahana Sinnathamby, nouvelle enseignante en 3H et 5H et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans son nouveau poste de travail.

Le camp vert s'est déroulé à Charmey dans un magnifique chalet et par un temps agréable. Les élèves et les enseignants ont apprécié ce temps de détente en pleine nature.

Pour répondre à la question de la commission financière du dernier Conseil général, concernant la subvention pour l'achat des nouveaux pupitres : nous avons reçu la réponse du service des bâtiments du canton de Fribourg, et elle est négative. Nous n'obtiendrons donc pas de subventions pour le remplacement des pupitres. Par contre, nous avons reçu une promesse de subventions pour la transformation de la crèche en salle de classe.

Conseil des parents (CdP) :

Nous remercions Mme Anne-Laure Demierre, démissionnaire, pour son engagement pendant plusieurs années au sein du cdp.

Une place est désormais vacante au CdP et comme vous l'avez certainement vu sur la page FB et le site Internet de la Commune, un/une remplaçant-e est recherchée. Si vous connaissez des parents d'élèves, qui pourraient être intéressés à s'engager au sein du CdP, je vous invite à les encourager à postuler auprès du Conseil communal.

AES

Deuxième étape Pavillon :

Grâce à l'installation du nouveau pavillon pour les activités scolaires et extra-scolaires, acceptée par votre autorité en 2021, nous pouvions demander l'année passée l'autorisation d'une première augmentation de l'effectif de l'AES au canton. Ainsi, après avoir augmenté de 48 à 60 enfants en première étape pour l'année scolaire 2021/22, nous avons reçu l'autorisation du SEJ pour l'année scolaire 2022/23 pour l'accueil de 72 enfants maximum dans notre structure actuelle, uniquement pour les repas de midi. Ceci représente le plafond de capacité d'accueil de notre structure actuelle. Ayant cette année encore une augmentation significative d'inscriptions à l'AES pour certaines périodes, surtout à midi, nous avons ainsi pu accepter toutes les inscriptions, à la grande satisfaction des parents d'élèves. Le Conseil communal est heureux de pouvoir ainsi servir la population de notre Commune. L'impact financier pour la commune est négligeable grâce à une organisation intelligente des ressources humaines, une utilisation encore plus efficace des locaux existants et une compensation par des recettes supplémentaires.

Par conséquent, l'AES sera fermé certaines périodes du matin, en cause un nombre insuffisant d'inscription.

Les deux sondages AES et crèche ont été effectués auprès de la population. Ils seront analysés et les résultats communiqués en temps voulu.

En cette fin d'année scolaire, je tiens à remercier tout le personnel œuvrant en faveur de l'enfance dans notre belle commune que ce soit l'équipe éducative de la crèche, celle de l'AES, la directrice et les enseignants de notre cercle scolaire, l'équipe de nettoyage et d'entretien, très important et surtout le personnel communal pour leur engagement sans faille, leur dévouement et l'excellent travail en faveur des enfants et de leur famille.

Et MERCI aussi au Conseil général, à vous tous pour l'excellente collaboration durant cette première année de législature, pour votre engagement sincère, marqué par le bon sens et par un esprit d'ouverture.

Merci également à mes collègues du Conseil communal, pour l'esprit d'équipe, les débats animés mais toujours constructifs, la patience et la collaboration exceptionnelle. Je vous souhaite un bel été ensoleillé. Je vous remercie.

M. Stéphane Delley

Mesdames, Messieurs bonsoir,

J'ai trois points à présenter :

1. Communications
2. Véhicules voirie et collaborateur technique
3. Divers

Communications

Cette fois je suis là, la dernière fois je n'ai pas pu être présent et vu que je n'ai pas pu le faire la dernière fois, je voulais juste remercier tous mes collègues pour leur accueil car ce n'est pas simple de se lancer. En cas de question, il y a toujours une réponse, il y a une bonne ambiance, tous les lundis, il y a la qualité des débats, j'ai simplement un grand plaisir.

Véhicules voirie et collaborateur technique

Il y a une urgence de la situation des véhicules de la voirie. En effet le parc des véhicules est mal en point, on ne peut plus assurer les tâches de base convenablement. Nous avons dû louer temporairement des véhicules de secours. Une demande sera faite pour l'acquisition de nouveaux véhicules au prochain Conseil général cet automne nécessaire au bon fonctionnement du service des parcs et chemins. Nous devons également prendre un nouvel utilitaire pour notre nouveau collaborateur technique Rémy Gaillard.

La liste des véhicules :

- Le Toyota qui a passé 20 ans, la première immatriculation date de 2002 ;
- Le petit Piaggio blanc qui est arrivé au bout ;
- Un nouveau véhicule utilitaire à acheter

Pour l'instant, il manque deux véhicules et il faut donc louer deux véhicules. Pour votre information, le véhicule utilitaire utilisé par Rémy Gaillard coûte CHF 800/ mois et le second véhicule utilisé par Romain Viquerat coûte CHF 1'800/mois. Il y a donc une mesure d'urgence pour l'acquisition de ces véhicules. Bien entendu, je reviendrai vers vous d'ici cet automne avec plusieurs dont une variante avec des véhicules électriques.

Divers

J'ai reçu plusieurs questions lors de la dernière séance du Conseil général, de M. Nicolas Riedo et Mme Nadia Müller, vu que je n'étais pas là, je me permets donc de répondre maintenant.

Questions de M. Nicolas Riedo :

- élagage des arbres au chemin Sous-la-Gare : Ce travail, effectué par un mandataire, sera effectué vers la fin de l'année

- Chemin entre le nouveau bâtiment de la Grappe et le bâtiment de Guy Delley : il y a deux chemins pour se rendre à la grande salle, c'est le côté à droite. La question est de savoir qui s'en occupe. C'est la voirie qui s'occupe de l'entretien

Questions de Mme Nadia Müller :

- Barrières dangereuses entre Bonnefontaine et Béthanie : la PCi est venue réparer les barrières la semaine du 20 au 24 juin dernier, une remise en état a été faite. Malheureusement je n'ai pas de photo, ça date de vendredi mais vous pouvez toujours aller voir et s'il y a quelque chose vous pouvez toujours revenir vers moi. La PCi a aussi effectué le changement des barrières à la bergerie.

Merci de votre attention.

M. Bernard Pochon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs bonsoir,

Jumelage

Le nouveau comité de la Brasucade, société du jumelage de St-Martial, a confirmé sa volonté d'organiser le 25e anniversaire à St-Martial en 2025. Rappelons que le 20e anniversaire a été annulé pour cause de pandémie. Plus d'informations dans le prochain Cheyres-Châbles Info.

Tourisme

AscoBroye a mis sur pied un Copil dont je fais partie en vue de la création de l'association des communes de la Broye qui doit être mise sur pied suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme. Les travaux ont débuté, vous recevrez plus d'informations cet automne. Regardez le site Internet de la Commune et Facebook parce qu'il y a de nouvelles offres de Cheyre-Châbles Tourisme : l'exposition en plein air «Il était une fois Cheyres» et le nouveau sentier agricole qui vont être inaugurés tout prochainement.

Sociétés et manifestations

Après 2 ans de pandémie, vous l'aurez remarqué avec toutes les affiches de manifestations aux entrées des villages, nos sociétés et manifestations sont en pleine effervescence. C'est réjouissant ! Tout en préparant les prochaines activités, nous avons rencontré l'USL pour parler du retour poussif des lotos. Nous avons également commencé à rencontrer les sociétés de Font-Châbles-Châtillon qui le désire en recevant la troupe Mirabilis, qui n'est pas sûre de poursuivre ses représentations au pont de danse à Font. Des solutions ont été esquissées et le dialogue continue. Le Conseil communal désire soutenir la vie associative de nos villages et de nos voisins proches. Dans ce but, nous devons revoir les plannings d'occupation des infrastructures et mieux coordonner/gérer le planning des manifestations.

Senior+

Nous avons envoyé un questionnaire à toutes les personnes de 60 ans et plus de la commune et nous avons reçu plus de 220 questionnaires remplis ce qui représente plus d'un tiers de retour. Avant la fin de l'analyse des réponses, il n'y a pas de grandes surprises par rapport aux autres communes comparables, sauf peut-être l'accueil très favorable de la démarche et le désir de s'engager pour la communauté car 47 personnes sont intéressées à participer à un conseil des anciens au commission des seniors. Bravo les seniors pour cette volonté de s'engager ! Pour la suite du processus, une assemblée sera convoquée, à la fin de l'été, la commission Senior sera créée.

Pour terminer, entre le Conseil communal, le comité RSSBF, le CSU et les associations de communes, ce ne sont pas moins de 26 séances, assemblées ou autres qui occupent mon agenda au mois de juin. Vous comprendrez que je ne peux pas répondre à toutes les questions et sollicitations avec la rapidité souhaitée et que les projets prennent un peu de retard. Mais tout ira mieux après les vacances, à partir du 16 août.

M. Stéphane Rey

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs bonsoir
Quelques informations concernant mes dicastères.

Aménagement du territoire - PAL

Suite aux traitements des oppositions de l'harmonisation du PAL, nous allons passer les conditions d'approbation de l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) à l'enquête car l'une des oppositions était recevable. Cette mise à l'enquête complémentaire débutera début juillet, ce sera publié dans la Feuille officielle et au pilier public.

Projets communaux

▪ **Transformation de la crèche actuelle en salle de classe :**

La mise à l'enquête s'est déroulée sans opposition, on a une demande de travaux anticipés qui est en cours, normalement si tout se passe bien, les travaux pourront démarrer comme prévu mi-août dès que les locaux seront libérés. Actuellement, les adjudications et appels d'offre sont en cours.

▪ **Rénovation des WC de la grande salle :**

La mise à l'enquête s'est déroulée sans opposition. Le Conseil communal va traiter l'objet demain, le but c'est de donner une autorisation anticipée de travaux, en attendant la consultation est en cours à Fribourg donc les travaux devraient démarrer ce mercredi. Les travaux ont été adjugés, pas de surprise par rapport au devis général, quelques complications au niveau technique qui nous imposent de trouver quelques solutions. Je remercie le service technique et tout le personnel communal. Depuis le dernier Conseil général, ils ont mis en route les projets d'arrache-pied, alors merci à tous.

Commission de bâtisse de la ferme communale

Malgré que ce soit une commission du Conseil général, je me permets d'en parler maintenant. Les travaux avancent à grands pas en flux tendu par rapport à la chaîne d'approvisionnement. Je tiens à relever l'engagement exceptionnel des entreprises dans cette fin de chantier compliquée mais cela se passe bien. On a une très bonne collaboration avec l'architecte, avec le personnel, les collègues de la Commission qui participent aux séances de chantier, qui nous soutiennent à ce niveau-là, je vous remercie Messieurs sincèrement.

Ce jeudi 30 juin aura lieu le bouquet de chantier. Christina vous en a parlé tout à l'heure on aura des visites, la crèche devrait ouvrir comme prévu. Je reviens sur la journée du 3 septembre, le but c'est de faire une journée festive sans extravagance. Au programme, ce sera dans le Cheyres-Châbles Info, 9h - 14 h les visites de la crèche et des appartements qui seront terminés. Une petite partie officielle vers 11h, donc à vos agendas, on se réjouit déjà d'accueillir la population ce jour-là. Une petite restauration aura lieu sur place, elle s'est mise en place avec un petit comité d'organisation constitué du personnel communal, du personnel de la crèche, Mme Annick Bellatalla, la commission des parents. On s'est orienté vers ces institutions, s'il reste quelque chose ça peut profiter à la petite enfance donc je tiens à remercier ces personnes qui s'engagent au sein de ce petit comité.

Bâtiments communaux

Pour terminer au niveau de l'organisation des travaux en cours, je me réjouis de l'arrivée de Rémy Gaillard, il y a beaucoup de travail d'entretien dans les bâtiments, donc on va pouvoir commencer à faire ce travail là. Je me réjouis de pouvoir faire l'entretien dont les bâtiments ont besoin de manière urgente.

Dans les tâches en cours, nous sommes en train d'uniformiser les cahiers des charges des services de conciergerie pour chaque bâtiment pour pouvoir travailler dans le futur de manière sereine en ayant également la possibilité de donner des travaux urgents à des entreprises pour pouvoir répondre aux attentes de la population et on va se mettre d'arrache-pied à la réalisation de ces cahiers des charges.

J'en ai terminé pour ce soir, je vous remercie et je remercie également mes collègues pour l'excellente collaboration et la bonne ambiance

Le président remercie et passe au point suivant.

7. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Planning des séances

Un planning des dates a été établi pour les prochaines séances du Conseil général, y compris les séances d'information et de tractanda, et ce jusqu'au terme de la présente législature. Le document vous sera transmis par mail ces prochains jours. Prenez déjà note que la prochaine séance aura lieu le 26 septembre 2022, à la grande salle de Châbles. Nous reprendrons également l'alternance entre les deux villages.

Règlement du Conseil général

Depuis la dernière séance du Conseil général, le projet de règlement est passé auprès de la Préfecture, qui nous a donné un préavis favorable, ainsi qu'auprès du Service des Communes, qui nous a fait part de quelques commentaires. Ceux-ci seront traités durant les semaines à venir afin de pouvoir présenter le règlement cet automne.

Modèle pour les proposition, postulat et autres

Dans le but d'uniformiser les documents relatifs aux propositions ou autres interventions telles que postulat, un formulaire modèle a été enregistré sur le serveur. Vous recevrez également le lien vers ce modèle par mail.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent nous communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Mesdames et Messieurs,

En séance du 7 et 8 juin, le Conseil communal, par la voix de Monsieur Philippe Rapo, responsable des finances de la commune, a informé la Commission financière de quelques éléments touchant les deniers de Cheyres-Châbles.

Il nous a annoncé un dépassement de budget, pour le feu du 1er août, de CHF 18'000 à CHF 21'000, la raison en est de la location de la barge qui sert de support pour la pyrotechnie durant la soirée. Cette embarcation est louée conjointement avec la commune d'Yvonand qui ne fait pas la fête nationale le même soir, donc un défrayement plus cher.

Une augmentation des salaires de CHF 12'500 à CHF 13'500, des coûts supplémentaires dus à MCH2, la Commission des petits ports, l'engagement du personnel de la crèche en sont les raisons.

Deux véhicules de la voirie sont hors service et il a fallu en louer.

Un véhicule 3.5 m³, au prix de location de CHF 797 par mois et d'un autre avec pont basculant au prix de location de CHF 1'862 par mois.

Par ce prix de location, 1000 km par mois, TVA, assurance casco et RC, assistance et dépannage Suisse et Europe inclus. Le contrat de location devrait débuter du 8 juin à la fin de l'année.

C'est une mesure d'urgence que la Commission financière a validé par une réponse favorable, en attendant de nous présenter les différentes variantes (leasing ou achat) et offres pour les remplacer.

La Commission financière et moi-même profitons de remercier l'Administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail et sa bonne collaboration. Pour la Commission financière, le Président, moi-même.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Néant.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey

Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard

Bonsoir tout le monde,

Quelques nouvelles concernant la COMAPP, durant le mois d'avril nous avons contacté 3 bureaux d'ingénieurs pour l'établissement d'une étude de faisabilité de rénovation et de modernisation des petits ports.

Le 20 avril nous sommes allés sur place et nous avons exprimé nos idées avec les bureaux d'ingénieurs. Deux d'entre eux ont finalement décidé de se mettre ensemble. Lundi passé, 20 juin, avons reçu deux propositions et la Commission s'est réunie mercredi et les deux bureaux sont venus présenter leur dossier. Maintenant les deux dossiers sont en mains du Conseil communal pour le choix du bureau d'ingénieur définitif pour l'établissement d'une étude préliminaire de plusieurs variantes. Peut-être à la prochaine séance du Conseil général nous aurons quelques choses à vous présenter.

Au nom de la COMAPP, la Présidente, moi-même.

Groupe de travail pour une rencontre citoyenne - Mme Magali Chanez

Bonsoir à tous,

Le groupe de travail « rencontre citoyenne » a défini, conjointement avec les membres du comité de la société de jeunesse, de fixer le temps d'échange entre citoyens de Cheyres-Châbles et autorités communales le samedi de Bénichon. Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du 10 septembre 2022 à 18h. Nous donnerons rendez-vous à la population autour de la tonnelle de la jeunesse derrière la grande salle de Cheyres. Nous espérons qu'un maximum de membres du Conseil général et du Conseil communal puissent être présents. Un mot de bienvenue sera prononcé par le président du Conseil général à 18h15. Nous distribuerons des étiquettes pour chacun des élus avec prénom, nom et fonction. Pour le reste, il s'agira simplement d'échanger autour d'un verre dans un moment de convivialité.

L'information sera transmise à la population via le Cheyres-Châbles infos qui paraîtra tout prochainement ainsi que via le flyer publicitaire que la société de jeunesse enverra dans le cadre de la Bénichon. Nous restons à disposition pour toute question.

Merci.

8. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Nous allons commencer par le suivi des questions et propositions.

Nous sommes à jour.

Le Président remercie chaque interlocuteur de rester clair et concis afin de ne pas allonger la séance sans nécessité.

Le Président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une remarque par rapport aux véhicules de la voirie. Afin de ne pas se trouver dans une situation comme aujourd'hui où on doit louer et que ça nous coûte cher, ce serait bien d'étudier une stratégie par rapport à ces véhicules qui, à mon avis, devraient dès l'achat avoir une durée fixe d'utilisation. On pourrait planifier un amortissement précis. Je pense que pour une commune se sera plus intéressant de définir une durée d'utilisation du véhicule et de ne pas attendre de tirer les véhicules jusqu'au bout et de se retrouver avec des véhicules qui nous lâchent dans les mains.

M. Stéphane Delley

C'est juste ce que tu dis, c'est ce qui est prévu pour l'avenir. Là. On n'a pas le choix mais comme tu dis le but est d'arriver à cela.

M. Florian Monney

Oui, je comprends bien la situation, simplement pas qu'on répète ça, car à la fin on dépense tout ce qu'on a économisé.

M. Stéphane Delley

Merci pour ta remarque.

M. Daniel Chanez

Je m'adresse au responsable du Cheyres-Châbles Info.

On a le Cheyres-Châbles Info, on a des citoyens retraités qui sont motivés vu les 47 personnes qui souhaitent faire des choses, on a des manifestations, comme par exemple ce weekend on a eu pas mal de choses sur un weekend et puis après on n'a jamais de retour sur ces fêtes. Ce serait pas mal d'associer les séniors, le Cheyres-Châbles Info plus les manifestations pour avoir un retour pour avoir une symbiose du tout pour mettre en valeur ce Cheyres-Châbles Info.

Mme Laetitia Hänggeli

Bonsoir à toutes et à tous,

J'ai une question qui se dirige vers Christina concernant la pétition par rapport à l'AES, j'ai entendu vous allez faire remplir des questionnaires du coup et je me demandais si ça comprenait cette partie de la pétition pour élargir l'offre d'accueil durant les vacances scolaires et si oui est-ce qu'il y a déjà quelque chose de prévu où est-ce que ça viendra plus tard ?

Mme Christina Darcey

Merci pour ta question Laetitia. C'est aussi un sujet qui revient souvent au Conseil général. J'ai mentionné tout à l'heure que nous avons effectué un sondage AES qui est terminé et un sondage crèche qui court encore jusqu'en début juillet. On attend les derniers retours. Il y a eu pas mal de retour des parents concernés et le questionnaire posait effectivement la question pour l'ouverture de l'AES pendant les vacances ce qui correspond à la pétition que nous avons reçue.

Actuellement, on ne peut encore rien dire parce que l'analyse n'est pas encore terminée donc les résultats vous seront communiqués en temps voulu mais probablement par encore pour cet automne. Nous avons plein de chantiers ouverts et nous ne pouvons pas encore ouvrir un nouveau chantier. Donc il faut un peu patienter, jusqu'à l'année prochaine et on viendra avec des propositions en fonction des résultats si le besoin existe. Merci.

M. Raphaël Balestra

Une petite suggestion au niveau du tourisme puisqu'on voit passer des promeneurs dans le village de Châbles et il y a souvent une bonne majorité qui s'arrêtent au milieu du village qui cherchent pas mal soit leur chemin, soit des informations avec le même exemple de ce qui se fait à Cheyres avec des jolis panneaux explicatifs, on pourrait peut-être améliorer cela aussi à l'avenir et penser à mettre un peu d'explication aussi, soit sur l'historique ou autre pour ses promeneurs qui empruntent pas mal ce chemin.

M. Bernard Pochon

Merci pour la suggestion, je l'enregistre et je vais regarder avec Cheyres-Châbles Tourisme.

M. Yves Chanez

Bonsoir à tous,

J'ai une question concernant la fibre optique. Plusieurs personnes m'ont demandé où ça en était avec Swisscom, si la Commune avait des contacts avec eux, où est-ce qu'on en est avec ça ?

M. Christian Cornioley

Je ne peux qu'inviter les habitantes et les habitants à se connecter sur le site de Swisscom qui explique où il y a la fibre optique ainsi que les débits. On reçoit des annonces de travaux de Swisscom, je crois qu'à Châbles ils ont bien avancé. Swisscom avait donné un lien pour le site internet de la Commune où il était possible d'entrer son adresse et d'obtenir les explications.

M. Yves Chanez demande que ce lien soit remis sur le site Internet de la commune.

M. Christian Cornioley : on va faire le nécessaire.

Mme Janine Grandgirard

J'ai une question concernant les camping-cars, on en voit tous les weekends dont trois stationnés le weekend dernier en bas sur la place de vidange des eaux. Est-ce que vous avez prévu quelque chose cette année pour les camping-cars ou pour l'avenir ?

M. Bernard Pochon

C'est dans la vision, il y avait d'ailleurs un poste qui était initialement dans la planification financière pour cette année. Je suis dans l'analyse des différents terrains possibles et des infrastructures nécessaires pour vous soumettre un projet l'année prochaine.

M. Christian Cornioley

Pour compléter, ça fera partie du concept parking, du règlement de police, qu'on doit absolument aborder parce qu'on a eu pas mal de camping-cars qui se sont arrêtés à Bonnefontaine à Châbles. Tout d'un coup ils ont trouvé l'endroit assez sympa. On va donc devoir aussi indiquer où c'est autorisé et où c'est interdit à travers un règlement de parking. Tout ceci sera clarifié dans notre concept parking.

M. Fabrice Rouiller

De nouveau suite à une discussion avec la Commission des finances et M. Philippe Rapo, j'aurais aimé qu'on lance une réflexion sur les droits de boucles du port. Au bilan on a pour quelques 6 millions de dépôt de garantie et droit d'amarrage qui appartiennent aux locataires. Le remboursement de ces dépôts lors du départ des locataires, selon le règlement actuel sur le site Internet, on rembourse ce montant à 100%, j'ai regardé les règlements d'autres ports, certains ont un remboursement dégressif au fur et à mesure des années de location. Réfléchir à la remise en question éventuelle du règlement et aux conséquences de celle-ci. Merci.

M. Philippe Rapo

Effectivement on en a parlé. Le règlement du grand port et des petits ports va être remis à jour j'espère d'ici la fin de l'année. Le règlement du grand port est encore intercommunal et on va analyser dans quelle mesure on peut atténuer ce remboursement des droits de boucles et l'idée serait effectivement de faire comme dans les autres ports, un remboursement dégressif par rapport aux années. Par contre, on touche chaque année CHF 300'000 de retour sur le bénéfice de la recapitalisation, vu nos fonds propres, on pourrait les passer en pertes effectives pour les provisionner ce qui représenterait environ CHF 2.8 millions en 9 ans qui seraient amortis pour les droits de boucle. On serait beaucoup mieux au niveau du ratio d'endettement.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

M. Ludovic Sauter, président.

La parole n'étant plus demandée, je tiens à remercier toutes les personnes présentes à cette séance, pour l'intérêt et l'engagement qu'elles portent pour la chose publique.

Pour terminer, j'ai le plaisir de pouvoir réintroduire une ancienne tradition : j'invite l'assemblée à partager un verre à l'issue de cette séance. Nous aurons même la chance de profiter de quelques bons restes du brunch à Châbles.

Santé et bel été à vous toutes et tous !

Il clôt la séance à 22h10.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Ludovic Sauter

La secrétaire
Stéphanie Ghalouni

Cheyres, le 17 juillet 2022

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 26 septembre 2022 à 20 heures à Châbles.